

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
2 — 12 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 15 — — Omnibus-Mixte.

DEPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

La Gazette de Madrid du 1^{er} octobre annonce que le bien-être général renaît et que le calme augmente, et le peuple respire maintenant un air pur au lieu de l'atmosphère empoisonnée au milieu de laquelle il se tordait.

On lit dans le même journal :

« La junte provisoire de Madrid s'est, tout d'abord, occupée de chercher les moyens de procurer quelque travail aux classes ouvrières et de soutenir la situation normale de l'esprit public et du commerce, afin que les intérêts généraux de la population de Madrid n'aient pas à souffrir. La société du Casino a résolu de distribuer aux pauvres de Madrid mille livres de pain, les 1^{er}, 2, 3, 4, 5 et 6 octobre. Les bons seront mis à la disposition de la junte de Madrid.

« Les patrouilles des volontaires de la liberté ont recueilli beaucoup d'armes qui se trouvaient entre les mains d'enfants ou de personnes inconnues. On tirait des coups de ces armes à feu dans les rues, ce qui répandait l'inquiétude parmi les familles.

« Les junte ont ordonné d'arrêter comme suspects tous ceux que l'on trouverait seuls et armés, vaguant dans les rues. La population, néanmoins, continue à circuler sans difficulté.

« Aujourd'hui, à deux heures de l'après-midi, M. Madoz, avec une commission de la junte révolutionnaire, présidera, sur la place du Progreso, à l'inauguration des travaux pour l'érection de la statue de Mendizabal. »

Le régiment qui portait le nom d'Isabelle II, s'appellera désormais le régiment de la Liberté.

Madrid et le reste de l'Espagne en sont encore à l'enthousiasme et à la fraternité.

Dans la journée du 3, la junte de la capitale a vu défiler devant elle la garde nationale et l'armée.

Le drapeau de la garde nationale portait ces mots : *A bas les Bourbons ! Vive la souveraineté nationale ! Vive la liberté des cultes et de l'enseignement !*

Les troupes ont été acclamées « avec frénésie », disent les télégrammes. Toutes les maisons étaient pavoisées.

Quarante mille citoyens armés circulent dans les rues de Madrid, et fraternisent avec l'armée. L'ordre n'est troublé nulle part.

Une députation d'étudiants a été reçue par la junte sur les marches du palais du Congrès.

On a appris que le comte de Chestre a quitté la Catalogne et s'est embarqué pour l'étranger ; que la junte de Barcelone s'est constituée d'une manière satisfaisante ; que la plus grande harmonie règne entre les libéraux des diverses nuances ; que le général Prim est entré à Barcelone au milieu d'un vif enthousiasme, et que la reine Isabelle a envoyé de Pau une protestation énergique contre la révolution espagnole.

Vers les quatre heures, le maréchal Serrano est arrivé à Madrid. Il a été reçu à la gare par les membres de la junte provisoire et des députations populaires. Il est entré dans la ville

à cheval, accompagné de sept généraux.

Ici, nouvelles scènes d'enthousiasme. Le cortège est obligé de marcher au pas. Les dames agitent leurs mouchoirs.

Le maréchal arrive enfin au ministère de l'intérieur. Il y pénètre ; il s'avance sur le balcon ; il annonce au peuple qu'il a adressé deux dépêches à Espartero pour se mettre, avec Prim et les autres généraux, à sa disposition. Il ajoute que son amour pour l'union est tel que si, lui Serrano était appelé au pouvoir, il mettrait M. Rivero à côté de lui comme ministre.

La Gazette de Madrid du 2 octobre publie quelques mesures prises par la junte révolutionnaire en vue de l'approvisionnement de la capitale et de la distribution des eaux.

Plusieurs rédacteurs de journaux condamnés pour cause politique sont présentés au peuple et acclamés.

Un peu de puérilité vient rapetisser cet unanime élan : la junte continue à débaptiser les rues.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous savons que les peuples sont de grands enfants.

N'omettons pas, toutefois, de signaler un détail qui fait honneur au peuple espagnol.

Les vainqueurs s'apprêteraient à faire de magnifiques funérailles au marquis de Novaliches, mort glorieusement fidèle à son devoir et à son serment.

L'Emancipation, de Toulouse, publie un manifeste républicain, qui est répandu dans toute la Catalogne.

Il est signé : Jose Maria Orense, Francisco

Pi-Margall, Jose Buban-Donaden, Fernand Garrido, Jose Guissarola, J. Pico-Dominguez, Jose Mesa Leompart, Antonio Clave-Comps, Juan Furster-Nart.

Voici le programme contenu dans ce manifeste :

1^o Dissoudre l'armée permanente, et armer le peuple comme il l'est en Suisse et dans les Etats d'Amérique.

2^o Etablir le suffrage universel direct et nommer immédiatement des conseils municipaux (ayuntamientos), des conseils généraux (députations provinciales), et une assemblée nationale qui réalise, d'après la volonté du peuple, les principes que la révolution proclame, c'est-à-dire le principe républicain avec les formes fédérales conformes à celles qu'indique, comme leur étant propres, l'histoire et le caractère de ses provinces.

3^o Proclamer la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et que chaque Espagnol puisse pratiquer librement le culte qui lui paraît préférable.

Et, en dernier lieu, afin que les ambitieux qui ne peuvent commander qu'à l'ombre du trône et à la faveur de leurs intrigues de palais ne puissent rendre stérile cette révolution, il faut proclamer la RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE, qui est l'unique forme de gouvernement avec laquelle la souveraineté nationale puisse être une vérité, cette souveraineté nationale, la seule qui soit appelée à régénérer tous les peuples de l'Europe, en les unissant par les liens fraternels de la fédération.

Le manifeste républicain se termine ainsi :
Aux armes ! Espagnols, pour défendre le programme radical suivant :

Il sortit dans la cour de la ferme, où Jeanne, on se le rappelle, avait promis d'attendre le résultat de l'entretien entre le fermier et son fils ; mais, sauf un bouvier qui la traversait, deux seaux d'eau aux bras, la cour était entièrement déserte.

— Que cherchez-vous donc, notre maître ? demanda le bouvier qui voyait errer Julien comme une âme en peine.

— Rien, rien, répondit brusquement le jeune homme.

— Hum ! grommela le bouvier en s'éloignant, m'est avis que le jeune maître a martel en tête ce soir.

Julien revint à la cuisine pour s'assurer si par hasard Jeanne n'y serait pas rentrée :

— Elle s'est lassée d'attendre, pensa-t-il ; et puis c'est l'heure où la Mathurine a besoin de ses soins ; je la trouverai chez elle.

Sans rien dire à personne, il siffla un de ses chiens et sortit.

Au lieu de suivre la grande rue du bourg, il prit un sentier qui courait à travers les blés, contournait les maisons de Tillay, et aboutissait à la route, non loin de la chaumière des Marais.

Le soleil avait disparu depuis longtemps. La dernière pourpre des nuages s'effaçait peu à peu derrière la vapeur de la nuit. Une buée tiède et odorante s'élevait,

FEUILLETON.

9

JEANNE DE BEAUCE,

Par M. FRANCIS TESSON.

(Suite.)

— Voilà, reprit le vieillard avec un rire amer, voilà la récompense de ce que j'ai fait pour elle. Pour prix de mon hospitalité, cette vagabonde, cette bohémienne t'a jeté un sort qui trouble ta raison ; mais patience : je saurai rompre le charme et mettre ordre à tout ceci.

— Que comptez-vous donc faire ?

— Ce que je compte faire ! Eh, parbleu ! je la chasserai d'ici, en présence de tout le monde, si elle ose remettre les pieds à la ferme.

Comme le fermier prononçait ces dernières paroles un léger cri se fit entendre de l'autre côté de la porte. Était-ce le vent qui gémissait, ou le plancher qui craquait, ou quelque être humain qui se plaignait dans la pièce voisine ?

Ni le maître Caillaud ni Julien ne remarquèrent ce bruit.

— Oh ! père, vous ne feriez pas cela ! reprit le jeune homme d'un ton suppliant.

— Et qui m'en empêcherait ?

— Votre bon cœur.

Le fermier fit deux ou trois tours ; puis, s'arrêtant, il reprit d'un ton radouci :

— Il n'y a pas de bon cœur qui tienne quand ton avenir est en jeu ; car tu ne le sais pas assez, mon enfant : te voir heureux est mon bonheur suprême.

Ecoute : depuis la mort de ta mère, que j'aimais et qui me rendait bien la pareille, la sainte femme, depuis qu'elle est morte, Julien, tu es toute mon affection, toute mon espérance. C'est pour toi que je vis, c'est pour toi que je travaille, c'est pour toi que je suis triste quand il grêle ou qu'il vante ; pour toi que je me réjouis quand la récolte est bonne ; quand le blé rend au centuple ; quand mon petit patrimoine s'agrandit. Je me dis alors : Voilà qui rendra un peu plus blanc le pain que mangera mon Julien quand je ne serai plus. Ah ! te voir heureux ! te voir heureux, mon Dieu, et puis mourir après !

— Père, soupira Julien en l'embrassant, il ne tient qu'à vous de me rendre heureux en me permettant d'épouser Jeanne.

— N'en parlons plus, répliqua brusquement le fermier.

Il s'assit sur un escabeau et souffla bruyamment.

Julien n'osait prendre la parole, craignant de sou-

lever quelque nouvel orage. Il se tenait debout, immobile et plus pâle qu'une statue de cire.

— J'ai peut-être été un peu vif tout-à-l'heure, reprit le maître Caillaud, en disant que je chasserais Jeanne de la ferme. Cette fille, après tout, n'a point mérité un tel esclandre. Il y a du bon au fond de son caractère. Son dévouement aux Marais ne prouve pas un mauvais naturel, au contraire. Et puis, si elle a eu l'ambition de devenir un jour madame Caillaud, ce n'est pas là un cas pendable. En y réfléchissant, j'arrangerai les choses au mieux, et je lui ferai sentir discrètement qu'il est convenable pour elle de quitter la Caillauderie. Personne ne soupçonnera un mot de ce qui se passe entre nous, et sa réputation demeurera intacte. Hein ! que dis-tu de ce plan, mon gars ?

Jean ouvrit la bouche pour répliquer.

— Allons ! reprit le fermier, oublie-moi cette péronnelle et songe à Marianne Jomier. Ce n'est pas un père, c'est un ami, c'est un vieux sage qui te parle. Ne réponds pas de suite, la nuit porte conseil : A demain.

Il sortit sans attendre de réponse.

XIX.

Le gars, tout attristé, s'en fut à la recherche de Jeanne.

Il entra d'abord dans la cuisine, la cuisine était vide.

PROGRAMME.

République fédérale.

Espartero, président du conseil des ministres, nommé par les Cortès, mais acclamé provisoirement, en attendant que le Congrès se réunisse.

Suffrage universel.

Droits individuels.

Neutralité entière et absolue en cas de guerre entre la France et la Prusse ou toute autre puissance.

Congé absolu et immédiat accordé à tous les soldats.

Rétablissement immédiat de la loi de décentralisation du 3 février 1825.

Vive la République fédérale!

On écrit de Saint-Sébastien, 1^{er} octobre :

Le général Calonge avait pris, sur la ligne du Nord, un train qui le conduisait à Saint-Sébastien avec quelques-uns des régiments mitrailleurs de Santander. Cinq cents hommes armés et soutenus par un escadron de cavalerie ont arrêté ce train à Quintanilejas, près de Burgos. Le général Calonge, qui a répandu inutilement à Santander tant de sang, a été fait prisonnier et conduit provisoirement à Duenas, route de Madrid.

L'empereur d'Autriche n'a guère été occupé, ces jours-ci, qu'à recevoir et accepter différentes démissions. La plus saillante a été celle du comte Goluchowski, gouverneur de Gallicie. Le conseiller Jossinger a été chargé de la direction de la lieutenance.

La *Correspondance du Nord-Est* nous apprend qu'après avoir déposé ses pouvoirs, le comte Goluchowski est retourné à Lemberg, et que les plus chaleureuses ovations l'ont accompagné dans son voyage.

L'empereur d'Autriche a aussi reçu la démission du baron de Kellersperg, gouverneur de la Bohême, et celle du comte Koenigsegg, majordome de l'impératrice.

Cette dernière démission ne reposerait sur aucun motif politique.

Il serait de nouveau question, d'après la même correspondance, du voyage de l'empereur d'Autriche en Gallicie. François-Joseph, qui est parti pour la Hongrie, se proposerait de rester dans cette partie de son empire jusqu'aux fêtes de Noël.

Le télégraphe signale un mouvement populaire qui se serait produit à Galatz. A la suite d'une rixe entre un enfant chrétien et un enfant israélite, un rassemblement se serait formé et aurait attaqué la synagogue. Un engagement s'en serait suivi. Il y aurait eu de nombreux blessés de part et d'autre. L'ordre aurait été rétabli avec quelque peine par la police et la garnison.

Espérons que cet incident regrettable ne

sera pas le point de départ de nouvelles persécutions contre les israélites de Roumanie.

En parcourant les nouvelles provinces que la fortune de la guerre a ajoutées à son royaume, le roi de Prusse a visité Francfort et Hambourg.

L'accueil des deux anciennes villes libres a été bien différent. Francfort a boudé le vainqueur de Sadowa comme il convenait à une cité conquise qui se souvient; Hambourg l'a acclamé comme on devait s'y attendre de la part d'une cité commerçante qui brûle d'être le Liverpool de l'Allemagne.

On mande d'Alexandrie, le 1^{er} octobre :

« Pendant que le vice-roi d'Egypte passait dans une rue étroite du Caire pour voir des illuminations, on a essayé de l'assassiner en laissant tomber dans la direction de sa tête un boulet d'acier armé de pointes aiguës.

» Ce boulet a frappé la voiture, et, comme il ne renfermait pas de poudre, il n'a fait aucune blessure au vice-roi. Les recherches commencées pour découvrir l'auteur de cet acte n'ont produit aucun résultat. A l'arrivée de S. Altesse à Alexandrie, les consuls étrangers lui présenteront une adresse pour le féliciter d'avoir échappé à cet attentat. »

D'après une dépêche adressée au *Times* de Londres, c'est à Alexandrie, non pas au Caire, qu'a eu lieu la tentative d'assassinat dirigée contre le vice-roi d'Egypte.

Voici, au sujet de Prim, un récit assez curieux. Pendant les derniers jours de la résidence de l'Empereur à Fontainebleau, Prim se serait présenté, sans avoir demandé audience, et aurait voulu parler immédiatement à l'Empereur. Sa Majesté a refusé de le recevoir en lui faisant dire de communiquer à l'aide-camp de service l'objet de sa visite. Prim, désappointé, aurait dit que l'Empereur avait tort de lui garder rancune et de ne pas le recevoir, que de grands événements allaient se passer en Espagne, et que Prim voulait les diriger, d'accord avec l'Empereur. Que si Sa Majesté refusait, Prim s'entendrait avec une autre puissance : « Eh bien, qu'il fasse ! » aurait répondu l'Empereur.

Quelle est donc cette autre puissance avec laquelle Prim menaçait de s'entendre pour opérer une nouvelle révolution en Espagne? On trouvera peut-être la réponse à cette question dans une très-intéressante lettre de Berlin, en date du 30 septembre, qui nous est communiquée par la *Correspondance du Nord-Est*. Cette lettre contient de longs et curieux détails sur la joie causée dans le monde officiel prussien par la révolution espagnole, dans l'espoir qu'elle va causer de sérieux embarras au gouvernement français. Dès le mois d'avril dernier, Prim aurait exposé au comte de Bismarck tous les plans du parti d'action en Espagne. Au

commencement de septembre, un agent de Prim est arrivé à Berlin, a conféré avec plusieurs hauts personnages; une maison de banque lui aurait payé, d'après cette lettre de la *Correspondance du Nord-Est*, environ 600,000 fr. Les arrangements définitifs auraient été pris avec Prim par deux agents prussiens, dont la susdite lettre donne même les noms: MM. Schliebban et Saeuger qui, dans ces derniers temps, étaient en rapports intimes avec Prim, à Londres.

Nous pouvons ajouter, dit le correspondant de l'*Union de l'Ouest*, que parmi le personnel de l'ambassade prussienne à Paris, la satisfaction n'est pas moins grande qu'à Berlin.

FUNÉRAILLES DE M. LE COMTE WALEWSKI.

Malgré l'inclémence du temps, une foule énorme se pressait samedi dès le matin aux abords de l'église de la Madeleine.

Les troupes faisaient la haie d'un côté sur la ligne des boulevards, jusqu'à la rue de la Paix; de l'autre, le long de la rue Royale et sur la place de la Concorde. Chaque régiment de la garnison de Paris se trouvait représenté par un détachement.

Les troupes étaient sous le commandement immédiat du général Soumain.

L'église était tendue de noir liseré de blanc, tant à l'intérieur qu'au dehors. Sur la tenture extérieure, se détachaient des écussons portant les armes et les initiales du défunt.

Au milieu de la nef, à la hauteur de la chaire, s'élevait le catafalque, surmonté d'un dais et supporté par quatre statues d'argent symbolisant les quatre vertus chrétiennes. Il était entouré d'une quadruple rangée de cierges, et aux quatre coins brûlaient des lampadaires.

Vers onze heures ont commencé à arriver les hauts dignitaires, les membres des grands corps de l'Etat et ceux du corps diplomatique, pour lesquels des sièges avaient été préparés autour du catafalque.

A midi un quart a eu lieu la levée du corps, qui se trouvait déposé dans une chapelle ardente, installée dans un des caveaux de l'église.

Le deuil était conduit par les deux fils de M. Walewski.

Le corps a été reçu par M^{sr} l'archevêque de Paris, assisté de M. le curé de la Madeleine et entouré d'un nombreux clergé.

Le service a été des plus imposants: c'est M. l'abbé Deguerry qui officiait.

Le *Kyrie eleison* a été chanté par la maîtrise de l'église, réunie aux chœurs du Conservatoire.

M. Faure, de l'Opéra, a chanté, à l'élévation, un *Pie Jesu* de sa composition.

La cérémonie s'est terminée par une marche funèbre, exécutée par la musique de la garde de Paris.

M^{sr} Darbois a donné l'absoute.

Il était un peu plus d'une heure quand le cortège s'est formé pour prendre le chemin du Père-Lachaise.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Rouher, M. le marquis de Moustier, M. de Royer, M. Alfred Leroux, M. de Persigny et un membre du corps diplomatique.

Le char funèbre était traîné par six chevaux noirs, précédé d'un détachement de zouaves et de chasseurs de la garde, et suivi d'un peloton de voltigeurs.

Derrière venaient les insignes des diverses dignités dont avait été revêtu M. Walewski, portés sur des coussins.

En tête de la longue file de voitures, marchaient trois équipages de la cour; dans le premier se trouvait un chambellan de l'Empereur.

Puis venaient les voitures du Corps diplomatique, du Sénat, du Corps législatif, du conseil d'Etat, de la cour des comptes, de la cour de cassation, etc.

Tous les grands corps de l'Etat, la marine, l'armée, toutes les administrations complaient de nombreux représentants dans la foule réunie pour rendre les derniers devoirs à l'homme politique que la France vient de perdre.

Il se confirme que la cour quittera Biarritz le 10 de ce mois pour rentrer à Paris. On ne sait pas encore dans quelle résidence elle ira terminer sa villégiature d'automne.

— Une feuille étrangère prête à l'Empereur l'intention d'associer directement le Prince Impérial au gouvernement de la France et de soumettre prochainement, dans ce but, un sénatus-consulte au Sénat.

Les informations les plus sûres nous permettent d'affirmer que cette nouvelle est absolument controuvée.

Pour les articles non signés: P. GODST.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONSEIL GÉNÉRAL.

EXTRAITS du procès-verbal de la session de 1868, pour les questions importantes et celles intéressant le plus particulièrement l'arrondissement de Saumur.

Présidence de M. Louvet.

(Suite.)

L'exposé suivant est présenté au nom de la troisième commission sur les différentes questions de chemins qui intéressent le département :

« Messieurs,

« Vous avez appris avec plaisir par le rapport de M. le préfet que le chemin de fer de Cholet à Niort ne tarderait pas à être livré à la circulation. L'ouverture complète de cette ligne

comme un voile de gaze, au-dessus de la plaine immense; sur les sillons on entendait les grains de blé se renfermer frileusement sous la caparace barbu des épis.

Julien marchait silencieusement par le sentier, la tête basse, la lame à l'œil, cherchant de quelle façon il annoncerait à Jeanne le fâcheux contre-temps qui s'opposait à leur union.

Il espérait vaincre à la longue la résistance de son père et se répétait cela de toutes les façons afin de faire pénétrer la conviction dans son propre esprit.

Il forgeait d'avance des phrases et choisissait les mots qu'il adresserait à la fillette pour adoucir la douleur du premier moment.

Ce fut ainsi qu'il arriva, presque sans s'en apercevoir, jusqu'à la maison qu'habitait la veuve Marais.

Un filet de lumière filtrait par la fente d'un volet.

— Jeanne est là, soupira Julien dont le cœur se serra.

Tout-à-l'heure il pressait le pas pour arriver plus vite; maintenant il eût volontiers souhaité que la maisonnette se trouvât à cent lieues ou que Jeanne fût absente. Il s'approcha, mais sans entrer.

La fatale nouvelle dont il était porteur lui paralysait bras et jambes. Il ne se sentait pas la force de soulever le loquet de la porte, et de faire pénétrer la désolation dans cette demeure où habitait encore l'espérance.

Appeler Jeanne de Beauce par son nom, il ne l'osa pas davantage.

Il allait autour de la maisonnette, trébuchant comme un homme ivre, tantôt se rapprochant des murs, tantôt s'en éloignant, comme ces papillons qui tournent autour du flambeau dont l'éclat les fascine.

— Il faut pourtant que je lui parle, murmura-t-il.

Et n'osant ni entrer ni appeler, il fit entendre à deux ou trois reprises le chant de l'alouette, qu'il imitait à ravir, et qu'on se plaisait à lui faire dire souvent durant les longues veillées d'hiver dans les étables.

Il pensait en lui-même :

— Elle reconnaîtra ma façon de chanter, et sortira.

Mais la porte de la maisonnette resta close.

Alors il fit aboyer son chien Finot qui avait une voix et un aboiement tout particuliers.

Il se disait :

— Elle entendra la voix de Finot, elle viendra.

Mais Jeanne ne sortit point.

Julien Caillaud s'appuya contre un pan du mur, de l'autre côté du chemin, et resta une grande heure, l'œil rivé sur la porte de l'habitation.

Le chien Finot, pelotonné dans la poussière, regardait de son grand œil profond et doux son jeune maître dont le front si riant d'ordinaire était effrayant de pâleur, dont les poings se crispaient, et dont les lèvres

contractées murmuraient des mots sans suite.

Le chien avait l'air de compatir à sa muette douleur.

— Allons! s'écria Julien Caillaud en se levant brusquement: je lui parlerai demain; qu'elle dorme tranquille cette nuit encore. Il sera toujours assez tôt de lui briser le cœur.

XX.

Ainsi que le lui avait recommandé Julien, Jeanne, à l'issue du repas pris en commun à la Caillauderie, s'assit, pour attendre le jeune homme, dans la cuisine, en compagnie des servantes qui achevaient les préparatifs pour le lendemain.

Mais bientôt charretiers, bouviers, vachers, aôlérons, javelleuses et servantes regagnèrent, qui leurs lits, qui les aires couvertes de paille de seigle où ils devaient goûter un repos bien gagné après une si dure journée. Jeanne resta seule.

Le père Caillaud et son fils discutaient dans la pièce voisine.

La voix irritée du maître franchissait les murs; mais sans qu'on distinguât le sens des paroles qu'il prononçait.

La jeune fille prêta l'oreille.

Puis, la curiosité la poussant, curiosité bien pardonnable sans doute en pareille circonstance, elle se

leva et s'en fut, à pas de loup, coller son oreille contre la porte de la salle à manger d'où partait le bruit.

Elle entendit tout :

Et les supplications du fils et la colère du père.

Quand le fermier prononça ces mots: « Je la chasserai! » la pauvre fille poussa un cri étouffé que ne remarquèrent ni l'un ni l'autre des deux interlocuteurs, et elle s'enfuit éperdue, tout d'une traite, sans regarder en arrière, jusqu'à la maisonnette qu'habitait sa mère, à l'autre extrémité du bourg.

La folle dormait.

Jeanne ferma la porte au verrou et se laissa choir sur une chaise de paille. Là son pauvre cœur plein de larmes se dégonfla abondamment.

Oh! bonté divine.

Dans quel abîme était-elle donc tombée!

Elle si jeune, elle si faible, elle si pure, elle si abandonnée, sans père, sans mère, sans parents, sans amis, on allait la chasser publiquement, du seul asile qui lui fût ouvert, comme une vile suborneuse.

Ah! misère!

Comme chacun rirait d'elle, et la montrerait au doigt et lui jetterait la pierre et lui crierait: Racca!

On allait la fuir désormais à l'égal de la peste; les mères interdiraient à leurs filles de la fréquenter, comme le berger sépare du reste du troupeau la brebis

velle voie de communication assurera au département un précieux débouché vers le midi de la France.

» Il restera encore à construire la petite ligne de Cholet à Clisson, d'une longueur de 35 kilomètres.

« Plusieurs fois déjà, Messieurs, vous avez exprimé vos vœux à cet égard; mais jusqu'ici, l'administration supérieure avait répondu que cette ligne devait être considérée comme étant d'intérêt purement local, et qu'il appartenait dès lors aux départements intéressés d'en poursuivre l'exécution dans les conditions de la loi du 12 juin 1865; depuis, l'opinion de l'administration s'est modifiée, et l'affaire paraît être entrée dans une voie meilleure.

» Une députation composée d'habitants notables de Cholet, et présidée par l'honorable comte de Las-Cases, s'étant rendue, il y a quelque mois, à Paris pour exposer au gouvernement l'importance de la nécessité du chemin de fer de Cholet à Clisson, M. le ministre des travaux publics a bien voulu reconnaître que le chemin de Cholet à Clisson n'était point d'intérêt purement local. En effet, ce tronçon, dont la grande utilité n'a jamais été contestée, complète la ligne de Nantes à Lyon. M. le ministre a promis de faire faire les études de cette ligne, et il a fait espérer qu'elle serait construite en même temps que les chemins de fer votés récemment par le Corps-Législatif.

» Votre commission, Messieurs, vous propose de renouveler vos anciens vœux et de rappeler à M. le ministre ses anciennes promesses et de prier le gouvernement de concéder le tronçon de Cholet à Clisson dans un bref délai.

» Nous avons été plus heureux pour le chemin de fer de Laval à Angers. Il a été concédé par une loi du 4 juillet dernier deux lignes de chemins de fer, l'une de Sablé à Nantes, l'autre de Laval à Angers. Cette dernière suivra la direction que vous avez constamment demandée, par la rive droite de la Mayenne. Toutefois, comme le tracé définitif n'est pas arrêté, et que la question de tracé est capitale pour l'arrondissement de Segré, nous vous proposons, Messieurs, d'exprimer un vœu dans les termes suivants :

« Le Conseil général témoigne sa reconnaissance au gouvernement pour les deux voies ferrées qui viennent d'être concédées en vue de donner satisfaction au nord-ouest du département. Il prie M. le ministre d'adopter, parmi les différents tracés que lui soumettra la compagnie de l'Ouest, pour la ligne de Laval à Angers, celui qui, en passant à ou près de Segré pour aboutir à Angers aux prairies Saint-Serge, donnera la plus large satisfaction possible aux intérêts industriels et agricoles de l'arrondissement de Segré. »

» Jusqu'ici, messieurs, le Conseil général s'est borné à émettre des vœux pour solliciter du gouvernement les voies ferrées que récla-

maient les besoins du pays, et vous vous êtes abstenus de toute intervention directe dans l'étude de ces questions. Il convenait, en effet, d'attendre avant d'agir que nous fussions fixés sur les lignes que comprendrait le quatrième réseau.

» Aujourd'hui, la situation paraît nettement déterminée. Nous avons échoué dans la question du chemin de fer de Bressuire à Saumur. Le prolongement de cette ligne se rendra directement à Tours. D'un autre côté, vos vœux pour l'établissement d'un chemin de fer de Vendôme à Angers ont si peu de chance d'être accueillis, qu'il faut abandonner cette espérance. Vous avez donc à pourvoir aux besoins de trois de vos arrondissements qui sont très-inégalement partagés.

» L'arrondissement de Baugé se trouve complètement déshérité.

» L'arrondissement de Saumur a de grands besoins à satisfaire. Les importants cantons de Vihiers, Doué et Montreuil-Bellay n'ont plus que des moyens de communication lents, difficiles et se trouvent en dehors de tout le mouvement actuel. La ville de Saumur voit son ancienne prospérité décroître et sent son avenir menacé par les nouveaux courants qui vont s'établir en dehors du département.

» Messieurs, cette situation doit appeler votre plus sérieuse attention. M. le préfet pense que le moment d'agir est venu et de vous proposer de faire étudier deux chemins de fer d'intérêt départemental.

» La première de ces lignes, celle qui certainement devrait avoir la priorité, partirait de la gare du Lude et se dirigerait par ou près Baugé, Beaufort, Mazé, Corné; elle viendrait se raccorder au chemin d'Orléans vers Trelazé, de manière à rendre la ligne insubmersible. Sa longueur serait de 60 kilomètres.

» La seconde ligne aurait pour but de relier Saumur à Cholet en passant par ou près de Doné, Vihiers et Vezius. La longueur de ce chemin serait de 67 kilomètres.

» L'utilité de ces deux lignes n'a pas besoin d'être démontrée; elles sont réclamées avec instance par un nombre considérable de communes dont les délibérations conçues dans les termes les plus pressants existent au dossier. Plusieurs de ces communes offrent de faire des sacrifices en rapport avec leurs ressources.

» Vous aurez, Messieurs, à examiner plus tard cette question et beaucoup d'autres; il s'agit seulement, dans ce moment, de faire des études qui permettront plus tard, au Conseil général, de se prononcer en connaissance de cause.

» La longueur de ces deux chemins de fer sera, comme nous l'avons dit, de 60 à 67 kilomètres, ensemble 127 kilomètres.

» M. l'ingénieur en chef du département pense qu'il faut ajouter à ce chiffre un huitième, soit 16 kilomètres pour études de variantes et que le travail devrait être fait sur un

développement de 145 kilomètres. Son intention serait de faire exécuter ces études par le service ordinaire des trois arrondissements, et d'après ces calculs et les renseignements recueillis par lui, la dépense des avant-projets s'éleverait au maximum à 100 fr. par kilomètre, soit pour le tout une somme de 14,000 fr.

» M. l'ingénieur engage à commencer ces études de suite, et cela est désirable. Pour pouvoir le faire, il faudrait mettre à la disposition de M. le préfet une somme de 5,000 fr. qui suffirait jusqu'à la fin de l'année. On pourrait inscrire cette dépense au budget rectificatif de 1868, en y affectant la somme restée libre par suite de l'ajournement des travaux d'exhaussement sur la route départementale n° 21; et vous n'auriez plus alors à comprendre au budget de 1869, que le complément des 14,000 fr., c'est-à-dire 9,000 fr.

» Votre commission vous propose d'allouer ces deux sommes pour études de chemins de fer.

(La suite à un prochain numéro.)

APPEL A L'ACTIVITÉ DE LA PREMIÈRE PORTION DU CONTINGENT DE LA CLASSE DE 1867.

Voici la circulaire adressée par M. le préfet de Maine-et-Loire à MM. les sous-préfets et maires du département :

« Angers, 1^{er} octobre 1868.

» Messieurs,

» Un décret impérial, en date du 21 septembre 1868, appelle à l'activité les jeunes soldats formant la première portion du contingent de la classe de 1867.

» Cette première portion du contingent se compose de 62,000 hommes, dont 54,000 destinés à l'armée de terre et 8,000 destinés à l'armée de mer.

» Leur mise en route s'effectuera du 15 au 20 octobre courant.

» Cependant, les jeunes soldats affectés aux équipages de la flotte (apprentis marins et compagnie de dépôt des mécaniciens) ne rejoindront que du 1^{er} au 5 janvier 1869.

» La marche suivie jusqu'à présent pour la mise en route des jeunes soldats lui ayant paru laisser à désirer, M. le ministre de la guerre a arrêté les dispositions suivantes :

« Les commandants des dépôts de recrutement établiront, pour chacun des jeunes soldats, un ordre d'appel qui leur sera notifié directement par la gendarmerie de leur résidence.

» Au jour fixé pour la réunion au chef-lieu du département, il sera pris note de ceux qui n'auront pas répondu à l'ordre d'appel, qui représente l'ancien ordre de route n° 1^{er}. A l'égard de ceux-là seulement, il sera établi un ordre de route analogue à l'ancien ordre de route n° 2, afin que, s'il y a lieu, ils puissent être poursuivis pour insoumission. Cet ordre de route, établi par le sous-

» intendant militaire, sera notifié, comme l'était ledit ordre n° 2, par les soins du commandant du dépôt de recrutement. » (Voir à cet égard la circulaire du 6 juillet 1866, insérée dans le n° 23 du Recueil des actes administratifs de la même année).

» C'est d'après ces nouvelles dispositions qu'il va être procédé pour la mise en route des jeunes soldats de la classe de 1867 appelés à l'activité.

» Les devancements de mise en activité pour l'armée de terre sont ouverts dans la limite du contingent attribué à chaque corps.

» Aucun devancement de mise en activité, pour des corps autres que ceux auxquels les hommes auront été affectés, ne pourra être admis sans une autorisation ministérielle.

» Les hommes désignés pour l'armée de mer ou pour des corps autres que ceux de l'intérieur ne pourront être autorisés à changer de destination, à moins qu'ils ne présentent, comme permutants, d'autres jeunes gens appartenant au contingent et réunissant les mêmes conditions d'aptitude.

» Le conseil de révision se réunira le samedi 10 octobre, à midi et demi, pour l'examen des remplaçants et des substituants que pourront avoir à présenter les jeunes soldats appelés à l'activité ou les autres jeunes soldats disponibles.

» Les remplaçants devront réunir les conditions exigées pour servir dans les corps auxquels les jeunes soldats sont eux-mêmes destinés, et déposer à la préfecture, quatre jours au moins à l'avance, les diverses pièces prescrites par la loi et les règlements. Ces pièces sont indiquées dans le n° 25, pages 137 et 138, du Recueil des actes administratifs de l'année courante, qui se trouve dans toutes les mairies du département.

» Les remplaçants et remplacés auront à se faire inscrire au bureau militaire, la veille de la séance, de trois à quatre heures, ou bien le matin, de neuf heures et demie à onze heures.

» J'ai l'honneur de vous prier, messieurs, de vouloir bien donner immédiatement la plus grande publicité aux dispositions de la présente circulaire et de vous y conformer en ce qui vous concerne.

» Agréer, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

» Pour le préfet empêché :

» Le secrétaire-général délégué,
» A. PLICHON. »

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Orléans, le 4 octobre, à 7 h. du soir.

Une nouvelle crue se manifeste sur la Loire; on présume que le maximum sera de 1^m 65 à Orléans, et qu'il aura lieu le 7 octobre, vers 5 heures du soir. Aucune crue ne s'annonce, quant à présent, sur le Cher ni sur la Vienne.

Pour chronique locale : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

On lit dans la feuille officielle :

« La junte de Madrid a nommé Serrano général en chef de l'armée espagnole. Amable Escalante, démocrate, est chef des citoyens armés de la capitale.

» La reine Marie-Christine, étant à Gijon, a demandé un navire pour quitter l'Espagne. Le gouvernement anglais s'est empressé de mettre à sa disposition la frégate la *Terrible* et le gouvernement français l'avis le *Bougainville*. La reine Christine s'est embarquée le 4, sur le *Bougainville*, venant de France. »

Madrid, 4 octobre, 6 heures du soir.

Serrano a envoyé un télégramme à Prim et à Olozaga, lesquels viennent de constituer, avec lui, le gouvernement provisoire. Ce gouvernement nommera les ministres et régira le pays, jusqu'à la réunion de l'Assemblée constituante.

Cheste et ses deux fils ont reconnu le gouvernement révolutionnaire.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

mottaient une de ces chansons maternelles, si naïves mais si sublimes quand la bouche souriante d'une mère les murmure auprès d'un berceau :

Do, do, l'enfant do,
L'enfant dormira tantôt.

C'était encore à ses enfants qu'elle songeait, malgré sa folie, cette humble et obscure héroïne du dévouement.

Ce visage aimé, cette voix chérie firent cesser, comme par enchantement, l'exaltation de la jeune fille. Elle tomba à genoux et murmura une prière.

— Je n'ai pas le droit de mourir, soupira-t-elle, le suicide est un crime. Qui prendrait soin d'ailleurs de ma mère et de mes frères si je n'étais plus là? Je dois vivre pour eux.

Elle s'assit et se reprit à pleurer, le front caché dans ses mains jointes.

— Eh bien, s'écria-t-elle en se relevant avec violence, puisque je ne puis pas mourir, je partirai d'ici. Que Julien en épouse une autre, qu'il obéisse à son père. Moi absente, il oubliera la pauvre fille qui avait mis en lui sa foi. Je m'en irai... où?... n'importe! J'irai loin, si loin que le souvenir de Tillay et des Caillauds s'envolera de mon esprit. Tout le monde n'est pas méchant pour la misère; je trouverai ailleurs de braves

âmes qui me donneront de l'ouvrage. Je travaillerai, j'oublierai peut-être.

Elle sanglotta.

— Mais ma mère? mais mon jeune frère? songea-t-elle.

Elle regarda la veuve.

— Je confierai ma mère à la nourrice de mon frère, reprit-elle. Dès que j'aurai trouvé quelque part, dans une ferme ou à la ville, une place sûre, je les ferai tous venir et les soignerai là-bas comme je les soigne ici. La nourrice consentira bien à garder ma mère durant une quinzaine; je lui demanderai ce service dès demain de bonne heure. Je ne veux pas revoir Julien Caillaud.

Elle tressaillit.

On entendait, au dehors, retentir, au milieu du silence, le chant de l'alouette.

La fillette reconnut la manière de chanter de Julien.

— C'est lui, soupira-t-elle.

Puis se roidissant, elle répéta :

— Je ne veux pas le revoir.

(La suite au prochain numéro.)

VILLE DE SAUMUR.

ADJUDICATION

Des travaux de construction des murs de clôture du Cimetière.

Le Maire de la ville de Saumur, commandeur de la Légion d'Honneur, député au Corps-Législatif, prévient les entrepreneurs de travaux publics, que le **mardi 20 octobre prochain**, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, sur la mise à prix de **10,000 fr.**, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, et à forfait, suivant les conditions prescrites au devis et au cahier des charges, des travaux de construction des murs qui doivent clore les terrains nouvellement acquis pour l'agrandissement du Cimetière de Saumur.

Le cautionnement à fournir par l'adjudicataire sera, s'il est en espèces, du dixième du montant de l'adjudication; il sera double, s'il est en immeubles.

Les concurrents pourront prendre connaissance du devis et du cahier des charges, au Secrétariat de la Mairie, tous les jours, de 10 heures à 3 heures (*fétes et dimanches exceptés*).

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 28 septembre 1868.

Pour le Maire, CHEDEAU, adjoint.

MODÈLE DE SOUMISSION (1).

Je soussigné (*nom, prénoms et profession*), demeurant à *_____*, faisant élection de domicile à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, m'engage à exécuter, à forfait, les travaux de construction des murs de clôture du Cimetière

de Saumur, pour la somme de (*indiquer la somme en toutes lettres*).

Je déclare avoir pris connaissance des devis et cahier des charges, auxquels je m'engage à me conformer.

Saumur, le 20 octobre 1868.

(Signature).

(1) Cette soumission devra être écrite sur une feuille au timbre 0 fr. 50 centimes. (434)

Marché de Saumur du 3 octobre.

Froment (l'h. 77 k.)	22 36	Paille de ratelier	44 25
2 ^e qualité (74 k.)	21 49	(hors barrière).	—
Seigle nouveau.	13 50	Paille de litier, id.	—
Orge	14 —	Foin . . . id.	91 95
Avoine (entrée).	12 50	Luzerne (les 750 k)	93 60
Fèves	16 —	Graine de lin (70 k.)	28 —
Pois blancs . . .	40 —	— detréffé(°/°k)	60 —
— rouges	32 —	— de luzerne.	» —
Cire jaune (50 kil).	175 —	— de colza 65 k	22 —
Huile de noix 50 k.	60 —	— de chenevis	26 —
— de chenevis . .	38 —	Amandes cassées	—
— de lin	46 —	(les 100 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur, 1867.	1 ^{re} qualité	110 à 120
Id.	2 ^e id.	80 à 90
Ordin., env. de Saumur 1867.	1 ^{re} id.	55 à 60
Id.	2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1867.	1 ^{re} id.	45 à 50
Id.	2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1867.	1 ^{re} id.	42 à 48
Id.	2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1867.		32 à 36

ROUGES (3).

Souzay et environs 1867.		65 à 75
Champigny, 1867.	1 ^{re} qualité	80 à 100
Id.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1867.		» à »
Varrains, 1867.		60 à 70
Bourguell, 1867.	1 ^{re} qualité	65 à 75
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigny 1867.		60 à 65
Chinon, 1867.	1 ^{re} id.	55 à 65
Id.	2 ^e id.	» à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant

Etude de M^r TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON,

Sise à Saumur, rue Saint-Jean, n^o 27 et 29.

Habitée par MM. Cesbron et Pasquier.

S'adresser à M^r TOUCHALEAUME, notaire, place de la Bilange. (415)

Etude de M^r TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 11 octobre 1868, à midi,

En l'étude de M^r TOUCHALEAUME,

D'UNE MAISON

Sise à Saumur, rue de l'Hermitage. Voir les placards affichés. (430)

Etude de M^r TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Divisée en deux locations. Sise à Saumur, rue Saint-Jean, n^o 48 et 50.

Occupée par MM. Blanchet et Rosignol.

Toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à M^r TOUCHALEAUME, notaire. (431)

6,000 FRANCS A PLACER

A rente viagère,

Sur deux têtes de 57 et 60 ans. S'adresser à M^r TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (432)

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER,

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT,

DEUX MAISONS,

A Saumur, rue Royale et quai du Gaz, à l'angle du pont Cessart; Belles servitudes, cour, magasins, caves, remise et écurie.

La maison et les magasins occupés par M. Hulin-Duvau, et le premier étage de la maison rue Royale, sont à louer de suite.

S'adresser à M. LOUIS DUBAU, négociant à St-Florent, ou à M^r CLOUARD. (420)

A CÉDER DE SUITE,

Pour cause de santé,

Un très-beau magasin

de

PAPIERS PRINTS, ARTICLES DE BUREAU

et de Toiles cirées.

Situé dans le plus beau quartier de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTOIS-JAGOT, rue d'Orléans, 31, à Saumur.

Beaucoup de facilités pour le paiement. (384)

Etude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

BELLE VENTE MOBILIERE

Pour cause de départ.

Le mercredi 7 octobre 1868, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^r Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez M^{me} veuve MORIN-RUELLE, propriétaire à Saumur, quai de Limoges, à la vente publique aux enchères de quantité d'objets mobiliers.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux de lits et de croisées, draps, serviettes, nappes, essuie-mains, effets, glaces, pendules, candélabres, flambeaux, secrétaires, commodes, consoles, fauteuils Voltaire et autres, chaises, tables, guéridons, tables à ouvrage, chauffeuses, armoires, placards, porcelaine, cristaux, cuivrerie, fer, batterie de cuisine, beaux oranges et citronniers, et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE

APRÈS DÉCÈS.

Le jeudi 8 octobre 1868, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^r Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison de M^{me} V^e Morin-Ruelle, quai de Limoges à Saumur, où est décédée M^{me} Andrina Morin veuve de M. Adolphe Rambaud, à la vente publique aux enchères d'objets mobiliers dépendant de sa succession, à la requête de ladite dame V^e Morin-Ruelle.

Il sera vendu :

Lit, commodes, tables, glaces, fauteuils, chaises et autres objets mobiliers.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

DE RÉCOLTE

Et de Mobilier.

Le vendredi 9 octobre 1868, à huit heures du matin, il sera procédé, par le ministère de M^r Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, dans une maison sise au Pont-Foucharde, commune de Baigneux, à la vente publique aux enchères de la récolte d'un morceau de vigne rouge et blanche; forge, outils et objets mobiliers, dépendant de la succession bénéficiaire du sieur Pierre Villiers, ancien serurier, à la requête de dame Pierrette Villiers, épouse de Marc Badin, serurier à Saumur, dame Pauline Villiers, épouse de M. Hippolyte Delbut, instituteur aux Ulmes, et autres.

On paiera comptant, plus 5 p.0/0.

Administration des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

VENTE DE CHEVAUX RÉFORMÉS

Provenant de l'École impériale de cavalerie de Saumur.

Le samedi 10 octobre 1868, à l'heure de midi, sur la place du Chardonnet, il sera procédé, par M. le Receveur des Domaines à Saumur, à la vente aux enchères publiques de vingt-sept chevaux réformés, provenant des escadrons de l'École de cavalerie.

La vente aura lieu au comptant, plus 5 p. 0/0.

Saumur, le 5 octobre 1868. Le Receveur des Domaines, (438) PARISOT.

A CÉDER

Pour le 1^{er} janvier 1869,

UNE ÉTUDE D'AVOUE

Près le tribunal de Loudun

(Vienne).

S'adresser, pour traiter, à M. VINÉE, avoué près ledit tribunal, à Loudun, rue Sèche, n^o 7. (421)

A CÉDER

Pour cause de santé,

UNE

ÉTUDE DE NOTAIRE

Dans l'arrondissement de Tours,

Ligne de chemin de fer.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

LOGEMENTS D'OFFICIERS

Situés à l'angle de la levée d'Enceinte et de la rue Neuve-de-la-Maremaillette.

Servitudes de toutes sortes: remises, écuries, cour et jardin.

La maison est nouvellement construite et fraîchement décorée.

S'adresser à M^{me} veuve LUZÉ, rue de la Maremaillette. (439)

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Rue de l'Hôtel Dieu, 5.

S'adresser à M. GUIBERT, qui l'habite, ou à M. MAGÉ, près l'église de Nantilly. (416)

A LOUER

Pour Noël prochain,

UN APPARTEMENT comprenant deux étages (1^{er} et 2^e), avec grand balcon, parfaitement situé, au coin des rues Beaupaire et d'Orléans.

S'adresser à M. VINET, qui l'occupe. (404)

ON DEMANDE à emprunter

15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES.

A VENDRE

Poinçons neufs en chène 1^{er} choix et parfaitement conditionnés.

Barils de toutes contenances pour l'eau-de-vie.

Fabrique de grillages en tous genres pour espaliers, clôtures, poulaillers, faisanderies, volières, etc.

On livre promptement et au plus bas prix possible.

S'adresser, pour le tout, à M. BERTHELOT-MIGNAN, rue de la Petite-Douve, 15, à Saumur. (412)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

PLUS DE HERNIES Guérison Radicale

Plus de Bandages ni Pessaires Méthode de P^r Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. MIGNAL-SIMON, Bandagiste-Herniaire, aux Herbières (Vendée), genre et succès, seul et unig. élève de P^r Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbières (Vendée).

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 3 OCTOBRE.			BOURSE DU 5 OCTOBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862	69 05	»	»	69 30	»	25
4 1/2 pour cent 1852	100 10	»	»	100 20	»	10
Obligations du Trésor.	481 25	1 25	»	481 25	»	»
Banque de France.	3110	»	»	3105	»	5
Crédit Foncier (estamp.)	1415	»	2 50	1417 50	2 50	»
Crédit Foncier colonial	»	»	»	»	»	»
Crédit Agricole	625	»	»	615	»	10
Crédit Industriel.	650	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier (estamp.)	270	»	»	271 25	1 25	»
Comptoir d'esc. de Paris.	673 75	»	3 55	677 50	3 75	»
Orléans (estampillé).	906 25	»	3 75	906 25	»	»
Orléans, nouveau	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1175	»	2 50	1180	5	»
Est.	567 50	»	2 50	568 75	1 25	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	960	»	2 50	966 25	6 25	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midt.	586 25	1 25	»	587 50	1 25	»
Ouest	577 50	»	1 25	578 75	1 25	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1505	»	5	1495	»	10
Canal de Suez	386 25	»	2 50	388 75	2 50	»
Transatlantiques.	310	»	»	315	5	»
Emprunt italien 5 0/0.	52 20	»	25	52 35	15	»
Autrichiens	553 75	»	»	552 50	»	1 25
Sud-Autrich.-Lombards.	407 50	»	2 50	407 50	»	»
Victor-Emmanuel	43 50	1	»	45	1 50	»
Romains.	45	»	1	45	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	265	»	7 50	270	5	»
Saragosse	72	1	»	73	1	»
Séville-Xérès-Séville	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne.	57 50	»	2 50	57 50	»	»
Compagnie immobilière.	108 75	»	»	107 50	»	1 25

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	335	»	»	»	»	333	»	»	»
Orléans	325 75	»	»	»	»	326 25	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	334	»	»	»	»	»	»	»	»
Ouest	323	»	»	»	»	323	»	»	»
Midt.	322	»	»	»	»	321	»	»	»
Est.	323	»	»	»	»	324	»	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.